

La Cadière appartient aujourd'hui à madame Nuéry ¹.

Le Cazot (Cazeaux, Casault, Cazault) est situé en Bresse, sur la paroisse de Saint-Marcel ² avec extension sur celle de Saint-André-de-Corcy, près des étangs nommés autrefois de Bues et de Plateyron. Possédé à l'origine par les seigneurs de Beaujeu, ce territoire fut échangé le 9 août 1350 par Edouard, sire de Beaujeu, avec l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, contre l'île de Montmerle. L'ordre l'appensionna en 1378 à Jacquemin de Tritapelle, *alias* de Fribourg, citoyen de Lyon ³. André et Robert de Fribourg, ses fils, s'adressèrent, vers 1413, aux chevaliers de Rhodes, pour obtenir une décharge de pension, prétextant que les étangs s'étaient desséchés et avaient perdu de leur valeur. Ils obtinrent gain de cause le 12 juin 1426, et c'est au cours du procès-verbal de la visite, que fit faire le grand maître de Rhodes à cette occasion, le 24 mai 1426, que l'on trouve mention du Cazot, *mansi nuncupati du Cazeaux... in Bressia, in parrochia sancti Marcelli*.

Le 12 novembre 1455, les étangs, granges et biens dépendant de ce domaine sont vendus *par décret* au profit de Michelet du Lart au prix de 930 florins. Par acte du 22 juin 1491, ce dernier et Sibille Palmier, sa femme, reconnaissent sur leur propriété, au profit du chapitre de Saint-Paul, une pension de *dix bichets de blé froment mesure de Lyon*, payable à chaque fête de la Visitation, pour le service spécial de la chapelle qu'ils tenaient à Saint-Paul sous ce vocable ⁴. Dans son testament du 9 novembre 1495, Michelet du Lart remet à Sibille Palmier, pour la payer de ses reprises évaluées à 1.800 écus d'or, « sa maison et grange de Casault avec trois estants, maisons, terres, prés » ⁵.

Sa petite-fille et héritière universelle, Sibille Cadier, en est en possession le 4 juin 1519. Elle racheta ou transporta, à ce moment, sur un autre fonds, la pension due à la commanderie de Belleville, pension qui donna lieu, vers la fin du XVIII^e siècle, à un long procès. Quant à celle de Saint-Paul, elle la reconnut par acte du 19 juillet 1529 ⁶.

Le 16 octobre 1532, devant Dorlin, notaire à Lyon, Sibille Cadier, veuve de noble Cathelan Destuard, vend *la maison, grange et lieu franc appelé du Cazeault*, avec toute leur justice, à noble Georges Grolier, moyennant 1.800 écus d'or au soleil ⁷, l'estimation de 1495. C'était un arrangement de famille, puisque l'acquéreur était depuis 1527-1528 le gendre de la Cadière, à laquelle il venait de donner un petit-fils deux

1. Je dois remercier ici MM. Frécon et Eugène Vial qui m'ont très obligeamment signalé les sources de leurs études sur les propriétés d'Oullins.

2. Les Célestins de Lyon avaient de nombreuses possessions sur Saint-Marcel (*Arch. dép. du Rhône, Célestins, répertoire du XVIII^e s., folios 89 et s.*).

3. Jacquemin de Fribourg, orfèvre, tient une maison rue Bonnevaux et une autre rue Mercière en 1388 (*Arch. de ville de Lyon, CC, 1, f^o 149 verso*).

4. *Arch. départ. du Rhône, Saint-Paul, Visitation, carton 5 ter, f^o 19.*

5. Le Laboureur, *op. cit.*, I, p. 522. L'auteur a copié *Casanet* pour *Casault*.

6. *Arch. dép. du Rhône, Saint-Paul, Visitation, carton 5 ter, folios 1 et 11.*

7. Acte cité d'après le dossier de la *Bibliothèque de Lyon*, indiqué plus bas. On ne possède pas les minutes Dorlin pour 1532.